



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE

GRAND PRIX F1

Du 4 au 7 juin 2026

AUCUN DOSSIER NE POURRA ETRE ACCEPTE APRES LE 31/01/2026

*Ce dossier doit être dûment rempli (recto/verso) et envoyé au service de la
POLICE MUNICIPALE*

Place de la Mairie

Tél. : +377 93.15.22.54 / 93.15.28.27 / 93.15.22.88

Mail : pmovpcommerces@mairie.mc

Référence et tarifs : Arrêté Municipal n°2025 – 5831 du 25 novembre 2025

Toute demande d'autorisation d'occupation privative de la voie publique doit être accompagnée :

- d'un extrait du registre du Commerce et de l'Industrie ***de moins de 3 mois***
- ***et d'une attestation de responsabilité civile et professionnelle pour Monaco pour la durée de la manifestation de moins de 3 mois.***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (Enseigne) OU DE L'ASSOCIATION :		
ADRESSE :		
EXPLOITANT : (Société+ gérant ou personne physique, ...)		
CONTACTS : (Fixe & Portable)	Tél : Mail : @	

Par m² pour les 4 jours		
1^{ère} Catégorie : <i>Revendeur étranger désirant un emplacement dans les artères de la Principauté.</i>	<u>m²</u>	<u>Dimensions</u> Longueur : m Largeur : m
2^{ème} Catégorie : <i>Commerce installé à Monaco désirant un emplacement dans les artères de la Principauté.</i>	<u>m²</u>	<u>Dimensions</u> Longueur : m Largeur : m
Par m² et par jour		
3^{ème} Catégorie : <i>Commerce de restauration de Monaco désirant une extension de terrasse.</i>	<u>m²</u> <u>Jours</u>	<u>Dimensions</u> Longueur : m Largeur : m
4^{ème} Catégorie : <i>Borne d'accueil (1,00 m² maximum)</i>	1m² <u>Jours</u>	<u>Dimensions</u> Longueur : m Largeur : m
Forfait pour les 4 jours et par appareil		
5^{ème} Catégorie : <i>Commerce de restauration de Monaco souhaitant installer des tireuses à bière.</i>		<u>Quantité</u>
6^{ème} Catégorie : <i>Commerce de restauration de Monaco souhaitant installer des appareils électriques autres que tireuses à bière tels que les appareils réfrigérés, machines à glaces ...</i>		<u>Quantité</u>

Engagement du demandeur :

Je soussigné(e),, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précédent et atteste avoir bien pris connaissance et accepté le règlement intérieur relatif à l'occupation de la voie publique à l'occasion des Grands Prix Automobiles.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Fait à Monaco, le / /

<u>CACHET</u>	<u>SIGNATURE</u>
---------------	------------------